



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE

☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr

Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 09 mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 02 mars 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
En exercice :	13
Présents :	9
Suffrages exprimés :	10
<u>Vote :</u>	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mmes Sylvie BAZILLE, Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Éric INGWILLER

Absents non excusés : Mmes Nadine MEMIN-NICOULLAUD, Sylvie FABA,

Pouvoirs : Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON donne pouvoir à M Vincent COISCAUD, M. Éric INGWILLER donne pouvoir à M. Vincent BONNIN

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

3.1.2. Compte administratif 2022 – Mairie

Le compte administratif est présenté par le Maire aux membres du conseil municipal qui votent le compte administratif de l'exercice 2022. Le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du conseil municipal arrêtent ainsi les comptes, à l'unanimité soit 10 voix pour.

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 493 843,37 €
	Réalisé :	562 815,47 €
	Reste à réaliser	224 401,73 €

Recettes	Prévu :	1 493 843,37 €
	Réalisé :	539 844,66 €
	Reste à réaliser	125 899,84 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	875 219,09 €
	Réalisé :	689 006,72 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Recettes	Prévu :	875 219,09 €
	Réalisé :	835 079,86 €
	Reste à réaliser	0,00 €

AR Prefecture

086-218600526-20230310-20230310_EC_03-DE
Reçu le 10/03/2023

DÉLIBÉRATIONS

N°38/2023

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 22 970,81 €
Fonctionnement :	146 073,14 €
Résultat global :	123 102,33 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
En mairie, le 10 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN



Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20230310-20230310_EC_03-DE
Reçu le 10/03/2023

2/2

Page du registre n°